ESSENTIELLES BIEN-ETRE R&B 2013

	1	2	3
HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE			
Frais de séjours *limités à 30 jours par hospitalisation transfert inclus Maximum 90 jours/année civile*	100 % B.R.	100 % B.R.	100 % B.R.
Dépassements d'honoraires suite à une intervention chirurgicale *par intervention, sur présentation d'une note d'honoraires accompagnée de la facture de frais de séjour correspondante*	200,00 €	200,00 €	400,00 €
Forfait journalier *limité à 45 jours par hospitalisation transfert inclus. Maximum 90 jours/année civile*	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière *par jour, limitée à 30 jours par hospitalisation transfert inclus. Maximum 90 jours/année civile*	40,00 €	40,00 €	60,00 €
Frais d'accompagnant *repas et hébergement si l'enfant adhérent est âgé de moins de 14 ans*	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Transport en ambulance	100 % B.R.	100 % B.R.	150 % B.R
FRAIS DE SANTÉ			
Consultations généralistes**	100 % B.R.	150 % B.R.	250 % B.R.
Consultations spécialistes**	100 % B.R.	150 % B.R.	250 % B.R.
Consultations psychiatrique, neuropsy...	100 % B.R.	100 % B.R.	100 % B.R.
Consultations généralistes homéopathes	100 % B.R	150 % B.R	300 % B.R
Auxiliaires médicaux (infirmiers, kiné, orthophonistes...)	-	100 % B.R.	200 % B.R.
Analyses médicales (analyse, prélèvements sanguins)	100 % B.R.	150 % B.R.	250 % B.R.
Radiologie	100 % B.R.	150 % B.R.	250 % B.R.
Pharmacie prise en charge *(R.O. 65%, 30%)*	100 % B.R.	100 % B.R.	100 % B.R.
Ostéodensitométrie *(non prise en charge par la S.S.)*	-	-	Frais réels
Vaccination *sur prescription médicale et justificatif de paiement*	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Pilule contraceptive *sur prescription médicale et justificatif de paiement*	-	-	Frais réels
OPTIQUE (bonus si pas de consommation 1ère année)			
Forfait verres et monture* *1 paire/an hors ticket modérateur et régime obligatoire*	-	250,00 €	400,00 €
Forfait lentilles *(jetables ou non) Annuel hors ticket modérateur et régime obligatoire*	-	80,00 €	120,00 €
Opération ophtalmologique au laser *maximum 2 interventions par an*	-	-	250,00 €
DENTAIRE			
Soins dentaires *(consultation, détartrage, radiologie..)*	-	200 % B.R.	250 % B.R.
Prothèses dentaires acceptées* *dépense par un dentiste conventionné, uniquement sur prothèse définitive. Plafond annuel de remboursement MFIF (1/2 plafond PMSS)*	-	200 % B.R.	350 % B.R.
Implants dentaires* *Forfait, inclus dans le plafond annuel de remboursement MFIF*	-	-	500,00 €
Orthodontie acceptée par la S.S.	-	200 % B.R.	300 % B.R.
APPAREILLAGE			
Petit et grand, orthopédie, capillaire... *compris dans la nomenclature*	-	100 % B.R.	250 % B.R.
Prothèses auditives* *remboursement S.S. inclus, maximum 2 prothèses par an*	-	300,00 €	915,00 €
MATERNITE & ADOPTION			
Chambre particulière *par jour, limitée à 5 jours*	-	40,00 €	60,00 €
Aide à la naissance et à l'adoption *Allocation versée une seule fois par enfant né vivable*	-	150,00 €	150,00 €
AUTRES PRESTATIONS			
Forfait cure thermale *par année civile*	-	150,00 €	300,00 €
Participation forfaitaire *(pour tout acte facturé 120,00 € ou plus)*	-	18,00 €	18,00 €
Allocation décès *(pour les adhérents ayant souscrit avant 60 ans)*	-	-	762,00 €
Soins à l'étranger *pris en charge par le R. O. français*	-	-	100 % B.R.

MEDECINES NATURELLES

Ostéopathie, Etiopathie, Naturopathie, Chiropratique, Acupuncture, Phytothérapie, Reflexologie, Shiatsu, Sophrologie, Méthode NAET, Kinésiologie
(Maximum au choix et au total 8 séances/an)

40,00 € *par consultation*

BONUS OPTIQUE FIDÉLITÉ 2ème année + 25 %
BONUS OPTIQUE FIDÉLITÉ 3ème année + 50 %

La MFIF met en place à compter du 1er janvier 2013, un bonus Optique sur vos lunettes. Si vous n'êtes pas dans l'obligation de changer d'équipement en 2013, votre bonus vous permettra de bénéficier d'un forfait majoré de **25 % en 2ème année (2014)** ou **50 % en 3ème année (2015)**.

LES + MFIF

• Une **expérience de plus de 80 ans** • **Des remboursements** de soins et traitements de **"médecine naturelle"** réels (la MFIF rembourse l'ostéopathie depuis plus de 25 ans) • **Pas de limite d'âge** • Une **prise en charge immédiate** à la date de souscription pour les soins de médecine douce • Les remboursements sous **48 h** • Des informations claires et précises sur **simple appel téléphonique non surtaxé** • Un suivi personnalisé et régulier sur l'**espace privé "adhérent"** du site web • **Pas d'avance de frais** (Tiers-Payant France entière) • Une assistance **7j/7, 24h/24.**

LEXIQUE

B.R. : *Base de Remboursement Sécurité Sociale*

F.R. : *Frais Réels*

PMSS : *Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale*

* *Prestations soumises à validation préalable par nos experts-conseils sur présentation d'un devis.*

Prestations en pourcentage de la Base de Remboursement Sécurité Sociale sous déduction des remboursements Sécurité Sociale ou de tout autre organisme et dans la limite des frais réels. Forfaits, taux et base de remboursement Sécurité Sociale au 31/12 de l'année précédente. Il sera laissé à charge les sommes forfaitaires prévues par la législation suivant les actes. Pour les actes définis "hors parcours" par la Sécurité Sociale, il sera laissé à charge 7,00 € sur les dépassements, suivant la loi.

A VOTRE SERVICE

POUR MAÎTRISER VOS DÉPENSES

Depuis plusieurs années, la MFIF met à la disposition de ses adhérents, une plateforme de contrôle de devis en Optique, Prothèse dentaire et Audioprothèse.

Parce qu'aujourd'hui le reste à charge n'est plus une fatalité et que la plateforme conseil a permis à bon nombre de nos adhérents de prendre une décision en toute connaissance de cause sans changer leurs habitudes et leurs praticiens.

mfif depuis 1928

01 43 80 06 22
www.mfif.fr

2013	***BE 1***	***BE 2***	***BE 3***
	ISOLE	ISOLE	ISOLE
0-12	**38,80€**	**48,00€**	**60,00€**
13-18	**49,10€**	**58,00€**	**73,00€**
18-30	60,00€	90,20€	97,90€
31-40	62,95€	93,50€	101,20€
41-50	65,10€	95,70€	118,80€
51-60	68,25€	101,20€	126,50€
61-70	72,45€	107,80€	135,30€
71 et plus	77,70€	128,80€	155,20€